

DELIBERATION : 2023-05-29

OBJET : Convention Pays d'Art et d'Histoire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelynne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Éric

La Garde :

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. GOLE Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir M. CAMILLERI Claude; M. CLUET Frédéric ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir M. PRATO Serge; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. LANTELME Michel ; Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. LAUGIER Joël ; M. PESCE André ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Convention Pays d'Art et d'Histoire

Exposé

Le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" est attribué par l'Etat, représenté par le Préfet de Région. La CCAPV a été labellisée Pays d'Art et d'Histoire le 27 septembre 2023 lors de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture et par décision du Préfet du 18 octobre 2023.

Une convention Pays d'Art et d'Histoire entre l'État, Ministère de la Culture, représenté par M. le Préfet des Alpes de Haute Provence et la CCAPV, représentée par le Président, doit désormais être signée pour une durée de 10 ans. Cette convention qui précise les rôles, missions et actions de chacune des parties doit être évaluée chaque année lors d'une commission de coordination « Pays d'Art et d'Histoire » comprenant des représentants (élus et techniciens) de l'Etat (Ministères de la Culture et de l'Education Nationale), de la Région, du Département et de la CCAPV.

Cette convention précise en outre, au niveau des ressources humaines, que l'Etat – Ministère de la Culture - DRAC PACA s'engage à apporter une aide financière correspondant à 50% du salaire de l'animateur de l'architecture et du patrimoine – chef de projet pendant deux années pleines.

En complément, au niveau des actions du service Art et Histoire, l'Etat – Ministère de la Culture - DRAC PACA s'engage à apporter une aide financière plafonnée à 20 000 €/an (50 % du coût des actions) pendant 5 ans pour la formation continue des guides conférenciers, la création d'outils pédagogiques, les dépenses de communication et opérations spécifiques.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président de la CCAPV à signer la convention Pays d'Art et d'Histoire qui marque la réussite et le premier aboutissement d'une démarche collective conduite depuis maintenant plus de deux ans.

Il est proposé par ailleurs de désigner pour siéger au sein de la commission de coordination « Pays d'Art et d'Histoire », chargée d'évaluer chaque année le bilan des actions et de procéder à la définition des perspectives, les élus qui ont porté la candidature auprès des partenaires, à savoir :

Mme Viviane PONS BERTAINA
Mme Magali SURLE GIRIEUD
Mme Line TILLEMANN
M Lucas GUIBERT
M Maurice LAUGIER

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** l'Etat – Ministère de la Culture - DRAC PACA pour les aides financières ci-avant exposées correspondant au financement de l'emploi et des premières actions Pays d'Art et Histoire.
- **DE DESIGNER** pour siéger au sein de la commission de coordination « Pays d'Art et d'Histoire » :
 - Mme Viviane PONS BERTAINA
 - Mme Magali SURLE GIRIEUD
 - Mme Line TILLEMANN
 - M Lucas GUIBERT
 - M Maurice LAUGIER
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention « Pays d'Art et d'Histoire » et tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 12 décembre 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER